

ASSEMBLÉE NATIONALE
15 mai 2015

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE - (N° 2736)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 724

présenté par
Mme Battistel

ARTICLE 23

À l'alinéa 51, après la deuxième occurrence du mot :

« code »,

insérer les mots :

« dans leur rédaction résultant du présent article ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.